



Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du Vendredi 5 juin 2026.

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de Clairmarais s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie – salle des réunions, sous la présidence de Monsieur Damien MOREL, maire, en suite des convocations adressées au domicile des conseillers municipaux, le vingt-huit mai deux mil vingt-six.

Etaient présents :

1/ Damien MOREL, maire, 2/ Francis FLAJOLET, premier maire adjoint, 5/ Nadine DE SAINTE MARESVILLE, conseillère municipale déléguée, 6/ Patrick PREVOST, conseiller municipal délégué, 7/ Corinne HELLEBOID, conseillère municipale déléguée, 9/ Valérie LASAGESSE, conseillère municipale déléguée,	10/ Jérôme COURMONT, conseiller municipal délégué, 11/ Aurélie DELAVAL, conseillère municipale déléguée, 12/ Alexandre VERHAEGHE, conseiller municipal délégué, 13/ Pierre PELTIER, conseiller municipal délégué, 14/ Patrice COLIN, conseiller municipal, 15/ Ludivine RAYAUME, conseillère municipale,
---	---

Absents / Excusés :

3/ Véronique RUCKEBUSCH, deuxième maire adjointe, donne pouvoir à Francis FLAJOLET 4/ Casimir LETELLIER, troisième maire adjoint, donne pouvoir à Aurélie DELAVAL 8/ Christine TAVERNIER-TRACHE, conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à Damien MOREL
--

1. SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Alexandre VERHAEGHE est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

2. PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 AVRIL 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. DELIBERATION 2026-28 - DESIGNATION DU REPRESENTANT COMMUNAL A L'ASSEMBLEE DU TERRITOIRE DU Parc naturel regional des caps et marais d'opale

Vu la délibération 2026-09 qui a désigné Monsieur le Maire comme représentant de la Commune au sein de l'assemblée de territoire du Parc Naturel régional des caps et marais d'opale.

Considérant que Monsieur le Maire a été désigné représentant de la CAPSO au sein de la même assemblée de territoire, la Commune doit désigner une autre personne pour la représenter.

La candidature de Madame Valérie Lasagesse, conseillère municipale déléguée, est soumise au vote.

Le conseil municipal ne souhaite pas voter à bulletins secrets.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

4. DELIBERATION 2026-29 – DEFINITION DES NOMS DES SALLES COMMUNALES

Considérant les travaux du comité consultatif « Histoire et mémoire du village de Clairmarais » qui s'est réuni notamment le 16 mai 2026,

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter une dénomination pour les salles municipales tel que :

- La salle multifonctionnelle soit appelée « Salle Bernard de Clairvaux »
- L'espace associatif et culturel soit appelé « Espace Albert Lemort »

Vu l'avis favorable de la commission générale en date du 05 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter la dénomination présentée ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération (déclaration préalable de travaux, ...)

5. DELIBERATION 2026-30 – FINANCES - SECURISATION DE L'ACCES PIETON A LA RESIDENCE DE L'ABBAYE - PROJET ET FINANCEMENT

Considérant qu'il conviendrait de sécuriser les déplacements des piétons entre la mairie et la résidence de l'abbaye ;

Considérant que, dans la continuité des travaux de réaménagement de la RD209, les mobilités douces doivent être encouragées ;

Considérant que ces travaux permettraient aussi d'améliorer l'accessibilité à la ferme de l'abbaye ;

Les échanges avec le Département du Pas-de-Calais et les riverains ont permis d'arrêter des orientations d'aménagements possibles pour faciliter le cheminement des piétons le long de la RD210 (route d'Arques).

Ils consisteraient en :

- l'aménagement – côté résidence – d'un accès sécurisé sans lien direct avec la RD puis création d'un accès sécurisé à la brasserie.
ou
- l'aménagement d'un sentier sécurisé – côté ferme – avec deux traversées de la RD

L'enveloppe estimée de ces travaux atteint les 27 000 euros hors taxes.

Vu l'avis favorable de la commission générale en date du 05 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de lancer le projet d'aménagement d'un accès sécurisé à la résidence de l'abbaye.
- d'autoriser les dépenses dans le cadre de ce projet pour un **montant maximum** de 27 000 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l' élu délégué à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l' élu délégué à demander les financements auprès des partenaires (Département au titre des amendes de police)
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l' élu délégué à ajuster le plan de financement selon l'aménagement qui sera retenu

6. DELIBERATION 2026-31 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 - EXERCICE 2026

La présente délibération a pour objet de soumettre au conseil municipal une modification du budget afin de :

- mettre, à la demande de la Préfecture (Contrôle de légalité), le budget en conformité avec l'article L.1612-4 du CGCT qui veut que l'équilibre soit respecté entre les dépenses à couvrir pour l'emprunt et les ressources propres.

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

- Vu le budget de la ville,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2026 :

Section « INVESTISSEMENT »

Chapitre	Article	Montant
Recettes		
13 - Subventions d'investissement	1348 - Fonds affectés à l'équipement non amortissable-Autres	- 150 520.17 €

Dépenses		
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	- 150 520.17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- d'accepter la décision modificative

7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise que la commande des pots est réalisée pour 3143 euros HT

Il félicite les trois associations communales pour le succès de la ducasse et remercie les élus et habitants qui y ont participé.

Il informe que la réception du chantier de la RD209 aura lieu ce lundi 8 juin en début d'après-midi, son inauguration est pressentie le 3 juillet en fin de matinée.

Un document d'explication sur les aménagements et la réglementation associée sera distribué la semaine prochaine à tous les habitants.

Des travaux complémentaires auront lieu derrière l'église :

- Un enduit sera réalisé pour protection de la route et des aires de stationnement
- La voie verte sera équipée de potelets pour éviter les manœuvres

Ces éléments permettent de rester dans l'enveloppe prévue (environ 17 000 euros) et améliorent le stationnement dans le centre

La rencontre avec l'agence d'urbanisme s'est déroulée avec pour principales demandes :

- Aide sur le flux des bus
- Améliorer la visibilité des acteurs économiques
- Valoriser le patrimoine et mettre en place des randonnées associées
- Aménagement de la place

Les premiers retours sont attendus d'ici 3 mois

La convention avec la SAFER pour l'adhésion au dispositif Vigifoncier sera étudiée lors du prochain conseil

L'aménagement du sentier entre la grange-nature et la ferme Zuidbrouck sera réalisé d'ici septembre. Il emprunte la forêt et longe le schoubrouck.

L'inauguration de l'observatoire est prévue le 12 septembre 2026

Selon la CAPSO, la vidéoprotection sera installée courant juin.

Monsieur le Maire clôt la séance à 19h40.

Secrétaire

Maire

Alexandre VERHAEGHE

Damien MOREL